

DECISION REGIONALE N°053/DR/RO/PCR/SG/2024 du 03 JUIN 2024

PORANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°07/DC/RO/CIPM-RTES/2024 DU 15 MAI 2024, LA LETTRE N°02277-24/L/PCR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EPCA-BY DU 08 MAI 2024 DE MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AUTORISANT LA PASSATION EN PROCEDURE DE GRE A GRE LE PROJET RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE BANDJA-FOUTOUNI-BAMENDJOU-CARREFOUR MEBENG, KARMAVILLE-PENKA MICHEL, CODE SECTION R0611, POUR UN LINEAIRE DE 32,10 KM.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'Arrêté N° 000452/O/MINDEVEL/ du 31 Décembre 2020 constatant l'élection de **FOCKA FOCKA Jules Hilaire** comme Président du Conseil Régional de l'Ouest à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 Décembre 2020 ;
- Vu la Décision Régional N°051 /DR/RO/PCR/SG du 24 MAI 2024 portant création d'une commission Ad 'hoc chargée de l'analyse des offres des dossiers de consultation objet des autorisations de gré à gré N°02147-24/L/PCR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 DU 03 MAI 2024 et N°02277-24/L/PCR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EPCA-BY DU 08 MAI 2024
- Vu le rapport d'analyse des offres par la commission Ad 'hoc du 30 Mai 2024 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : ILCO SARL, BP : 7615 YAOUNDE, TEL : 699 06 47 55 / 6 77 00 59 52, est attributaire du marché relatif au Dossier de Consultation N°07/DC/RO/CIPM-TES/2024 du 15 Mai 2024, relatif à

maitrise d'œuvre des travaux d'entretien du tronçon de route Bandja-Foutouni-Bamendjou-Carrefour Mebeng, Karmaville-Penka Michel, Code Section R0611, pour un linéaire de 32,10 Km.

ARTICLE 2 : Le montant toutes taxes comprises (TTC) est fixé à 60 000 000 (soixante millions) Francs CFA

ARTICLE 3 : Les délais d'exécution des travaux sont de 09 (trois) mois, soit 270 jours ;

ARTICLE 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera en français et anglais.

Bafoussam, le 03 JUIN 2024

LE PRESIDENT DU CONSEIL

REGIONAL

AMPLIATION

- MINMAP/MINDEVEL/MINFI/YDE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO
- CHRONO.



Dg. Hilaire Focka Focka
Président du Conseil Régional de l'Ouest

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

REGION DE L'OUEST

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

WEST REGION

GENERAL SECRETARIATE

INTERNAL PUBLIC CONTRACTS

ADMINISTRATIVE MANAGEMENT ENTITY

N° 026/C/RO/PCR/SG

Bafoussam le 03 JUIN 2024

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

COMMUNIQUE :

L'entreprise dont le nom suit est, par décision régionale N° 053 /DR/RO/PCR/SG/2024 du 03 JUIN 2024, déclarée attributaire DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°07/DC/RO/CIPM-RTES/2024 DU 15 MAI 2024, SUIVANT LA LETTRE N°02147-24/L/PCR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 DU 03 MAI 2024 DE MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AUTORISANT LA PASSATION EN PROCEDURE DE GRE A GRE LE PROJET RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE BANDJA-FOUTOUNI-BAMENDJOU-CARREFOUR MEBENG, KARMAVILLE-PENKA MICHEL, CODE SECTION R0611, POUR UN LINEAIRE DE 32,10 KM ; le montant d'attribution et le délai d'exécution sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DESIGNATION du marché attribué	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE BANDJA-FOUTOUNI-BAMENDJOU-CARREFOUR MEBENG, KARMAVILLE-PENKA MICHEL, CODE SECTION R0611, POUR UN LINEAIRE DE 32,10 KM.	ILCO SARL, BP : 7615 YAOUNDE	- 60 000 000 (soixante millions) Francs CFA	270 jours

L'entreprise concernée est invitée à se présenter dans les services du Président du Conseil Régional de l'Ouest dans un délai de 03 jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Marché. Passé ce délai, le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

AMPLIATION

- MINMAP/MINDEVEL/MINFI/YDE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO



Dr. Jules Hilaire Focka Focka
Président du Conseil Régional de l'Ouest

REGION DE L'OUEST

BP. 1112 Bafoussam – Tél. +237 233 44 19 30

REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'OUEST

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

WEST REGION

GENERAL SECRETARIATE

INTERNAL PUBLIC CONTRACTS

ADMINISTRATIVE MANAGEMENT ENTITY

NOTIFICATION N° 024 /N/RO/PCR/SG

PORANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°07/DC/RO/CIPM-RTES/2024 DU 15 MAI 2024, SUIVANT LA LETTRE N°02147-24/L/PCR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 DU 03 MAI 2024 DE MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AUTORISANT LA PASSATION EN PROCEDURE DE GRE A GRE LE PROJET RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE BANDJA-FOUTOUNI-BAMENDJOU-CARREFOUR MEBENG, KARMAVILLE-PENKA MICHEL, CODE SECTION R0611, POUR UN LINEAIRE DE 32,10 KM.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST, MAITRE D'OUVRAGE, soussigné, certifie avoir notifié l'entreprise ILCO SARL, BP : 7615 YAOUNDE, la décision régionale N°03/DR/RO/PCR/SG/2024 du 03 JUIN 2024, portant attribution du marché du dossier de consultation suscité.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dans les services du Président du Conseil Régional de l'Ouest dans un délai de 03 jours à compter de la date de publication de la présente notification, en vue de la souscription du projet de Marché.

En foi de quoi la présente notification lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Bafoussam, le ...03 JUIN 2024

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

AMPLIATION

- MINMAP/MINDEVEL/MINFI/YDE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO
- CHRONO.



REGION DE L'OUEST

BP. 1112 Bafoussam – TÉL. +237 233 44 19 30